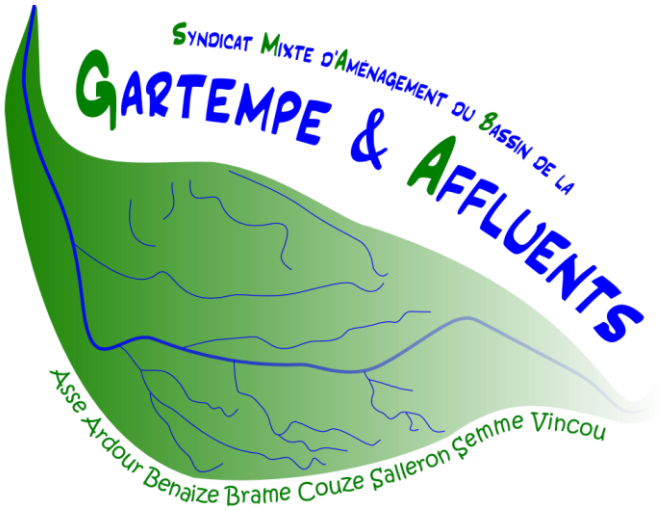

Procès-verbal du comité syndical du :

12 octobre 2026

Ordre du jour :

- Validation du procès-verbal du comité du 24 juin 2026
- Délibération concernant la gestion des embâcles 2027 – AT Gartempe Amont
- Délibération concernant le suivi de la qualité des eaux de rivières 2027- CT Salleron Benaize
- Programmation 2027-2029 CT Salleron Benaize
- Point sécheresse 2026 et actions du syndicat
- Questions diverses.

Le comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents s'est réuni en assemblée ordinaire à Châteauponsac, le lundi 12 octobre 2026 à 18h00, sous la présidence de M. Fioux Alain, président du Syndicat.

Le secrétaire de séance était M. Hugues LEFRONT.

Étaient présents :

CC HAUT LIMOUSIN EN MARCHE	Fioux Alain Massonnerie Chantal Michelet Francis Brunier Maria Beaubert Damien Bonnefous Jean-Paul Mourgaud Jean-Luc Blois Jocelyne Baige Didier Ducourtieux Michel Jaussoin Béatrice Nivard Lionel Sale Hervé Bregeaud Manina Cochet Maryse
CC ÉLAN LIMOUSIN AVENIR NATURE	Petit Elisabeth Vanderlick Nicolas Frady Christian
CC GARTEMPE SAINT-PARDOUX	Maurice Thierry Lefront Hugues Le Roy Bruneau Chaput Christophe Bodak Cédric
CC PAYS SOSTRANIEN	Majou Olivier
CC BENEVENT GRAND-BOURG	

Étaient présents également :

BOURY Étienne	Technicien au SMABGA
SAUTRON Audrey	Technicien au SMABGA
LE FORT Marjorie	Secrétaire

Donnaient Pouvoir : LEGAY Jean-Marc, COSSIAUX Laurence

Étaient excusés : ROCHETTE Pierre, BOISSET Christelle, LEGUILLE Adeline, PREVOST Christian, NARDOUT Lise, PETIT Caroline, PAILLET Nathalie

M. Le Président ouvre la séance à 18h13.

1. *Validation de Procès-Verbal du comité syndical du 24 juin 2026*

Il a été validé à l'unanimité.

2. *Délibération concernant la gestion des embâcles 2027 – AT Gartempe Amont*

Monsieur le Président présente au comité syndical les actions envisagées, études et travaux, dans le cadre de la gestion des embâcles, en année 2027 sur l'AT Gartempe amont. Le coût total de l'opération est estimé à 15 000 € TTC.

Il indique que cette opération peut être subventionnée par l'organisme suivant : le Conseil départemental de la Haute-Vienne.

La question de la participation des responsables des embâcles ou des propriétaires des berges au financement des travaux est soulevée ; l'éventualité de récupérer le bois de ces embâcles à des fins de revente par le Smabga, évoquée.

M. Boury explique que le Syndicat retire entre 40 et 50 embâcles par an car ils peuvent représenter un problème majeur sur un cours d'eau, d'où l'importance d'agir.

M. Maurice propose d'interpeller le gouvernement sur cette question. M. Fioux doute d'une réponse avant 30 ou 40 ans. Mme Petit propose d'en parler d'abord au bureau.

M. Le Roy demande à qui revient la responsabilité d'un arbre arrivé par les flots sur une berge ? M. Boury rappelle que l'embâcle appartient au propriétaire de la parcelle où il se trouve, même s'il vient d'ailleurs. Il en va de même s'il est bloqué sous un pont. Normalement, on devrait mettre en demeure le propriétaire de réaliser les travaux affectant ses berges. Dans le cas de non-respect de cette mise en demeure, le Syndicat devrait réaliser les travaux et demander remboursement au propriétaire. La taxe Gemapi, prélevée via les impôts locaux, est là pour couvrir les frais du syndicat à ce niveau. M. Fioux rappelle que, malheureusement, rien que pour le Smabga, seules 2 ou 3 communautés de communes ont mis en place cette taxe. M Fioux précise, par ailleurs, la méthode de calcul : le Syndicat donne ses besoins financiers sur l'année N+1 et la DGFIP (Direction Générale des FInances Publiques) fixe un taux qui est ensuite appliqué par chaque commune sur les impôts locaux : taxe d'habitation ou taxe foncière ou cotisation foncière des entreprises.

La question d'une assurance en cas d'inondation due à un embâcle est posée. Le Syndicat est assuré et a également une protection juridique. Il existe plusieurs cas de jurisprudence lors de procès pour défaut d'entretien des berges où le propriétaire est rendu responsable mais pas les structures à compétence Gemapi.

Des subventions seront demandées auprès du Conseil Départemental 87. La question d'en demander au Conseil Départemental de la Creuse est posée mais il n'y a pas d'embâcles en Creuse, à ce jour.

La délibération a été votée à **l'unanimité**.

3. *Délibération concernant le suivi de la qualité des eaux de rivières 2027- CT Salleron Benaize*

Monsieur le Président présente au comité syndical les actions envisagées : poursuite du programme de Suivi de la qualité des eaux de rivière sur 4 stations en limite de territoire, en année 2027 sur le CT Salleron Benaize. Le coût total de l'opération est estimé à environ 14 000 € TTC.

Il indique que cette opération peut être subventionnée par les organismes suivants : le Conseil départemental de la Haute-Vienne à hauteur de 25% et l'Agence de l'eau, pour 50%.

Mme Sautron explique que le suivi a été compliqué cette année car les assecs des cours d'eau ont empêché de nombreuses mesures.

La délibération a été votée à **l'unanimité**.

4. Programmation 2027-2029 – CT Salleron Benaize

La programmation 2027-2029 est encore à l'étude. Deux ateliers rassemblant des élus ont eu lieu les 2 et 22 septembre afin d'ébaucher un programme d'actions. La disponibilité de l'eau reste un facteur très préoccupant pour les années à venir.

Afin de consolider le programme, Mme Sautron propose de faire parvenir un questionnaire aux différentes communes de son territoire qui permettra de cibler plus précisément les besoins liés à l'eau (pêche, plans d'eau…). Une fois ces questionnaires retournés, ils seront analysés, intégrés à la programmation et chiffrés. Ce questionnaire devrait être envoyé entre la mi et la fin novembre. Il concerne 23 communes du Nord du département de la Haute-Vienne et un petit bout de Creuse, allant de la Souterraine à Azat le Ris. Le reste du territoire du territoire est l'AT Gartempe Amont.

Pour rappel, le renouvellement du programme de l'AT Gartempe Amont sera mis à l'étude dès 2027 pour couvrir la période 2028 – 2030.

Il est bon de noter que les subventions risquent de changer de destination en fonction de l'urgence climatique.

La délibération a été votée à **l'unanimité**.

5. Point sécheresse

M. Boury explique qu'il y a de nombreux points assecs sur notre territoire, comme les tourbières d'Ambazac par exemple. Fin juin, la Brame avait une température de 25 degrés. Pour rappel, la température de l'eau létale pour la truite Fario est de 24 degrés. Les hivers 2024 et 2025 ont été très pluvieux ce qui a permis à l'eau de continuer à couler dans le fissuré du sol alors que les surfaces en sont complétement sèches. Nous rencontrons une situation extrême car nous sommes en dessous des minimas historiques d'écoulement avec de nombreuses ruptures.

Suite à la question de M. Maurice, les relevés se font en aval du barrage de Saint-Pardoux, sur la Couze.

Les impacts de cette sécheresse sont nombreux sur notre territoire. Lors du dernier épisode de grêle, la végétation a été broyée et les « déchets » (=feuilles hachées, les tanins…) sont tombés dans la Glayeule. Cela, combiné avec la température élevée de l'eau et les très faibles débits, a provoqué une forte mortalité des poissons. Mais pas seulement car on note une disparition de toute forme de vie sur plusieurs kilomètres de rivière. Pour le Vincou, les causes ne sont pas avérées : il peut s'agir d'une anoxie ou d'une pollution.

La sécheresse a aussi bloqué les actions du Syndicat suite aux nombreux arrêtés et à l'impossibilité d'obtenir des dérogations. Mme Petit répond qu'il y a un comité d'étiage la semaine suivante et que la levée éventuelle des arrêtés est à l'ordre du jour. Mais le manque de pluie complique les choses. Elle rappelle que le très faible niveau de la Gartempe a nécessité la mise en place d'un pompage à la carrière de Mazéras en direction de la Gartempe, à hauteur de 330 m3/seconde. Cela représente une bouffée d'oxygène mais ne compense pas le manque de pluie. M. Fioux s'interroge sur le bilan des précipitations pour cette année sachant que ces 60 dernières années, la moyenne était de 800 mm par an et qu'il n'a quasiment pas plu depuis le mois d'avril. Mme Brunier précise qu'aujourd'hui, à Saint Junien les Combes, il n'y a même pas 400 mm de pluie comptabilisée pour cette année. M. Bechade pense que, suite à ce manque de pluviométrie et avec la hausse des températures, il serait temps que les élus se positionnent par rapport aux barrages. Il prend l'exemple de Limoges qui a été préservé grâce à des barrages qui détournent l'eau de la Gartempe notamment. Le SIDEPA propose de ramener l'eau potable de Limoges vers Bellac.

Mme Petit souhaiterait une réflexion autour de solutions de stockage de l'eau qui tombe, peut-être par le biais de cuves enterrées par exemple. Elle souligne le caractère peu positif des bassines qui présentent un certain nombre de bactéries et des problèmes d'évaporation. Elle précise que la carrière de Mazéras a des sources en dessous qui maintiennent un niveau d'eau. Elle souhaite aider les administrés à garder l'eau (particuliers, agriculteurs…). M. Michelet rappelle qu'il existe des captages pour récupérer l'eau en hiver. Il est déplorable qu'ils soient fermés pour des raisons sanitaires. M. Bechade remarque que la Vienne a été alimentée par Vassivière pour sa préservation car il y a deux eaux à préserver : celle pour la boisson et celle des rivières. Mme Petit évoque la mutualisation de communes afin d'investir dans des citernes (ou des récupérateurs d'eau) pour les jardins. Mme Cochet rebondit sur le sujet en précisant qu'il faut une meilleure gestion de l'eau et peut-être passer par une aide aux particuliers afin qu'ils se sentent plus concernés. Mme Petit conclut qu'il faut travailler dans un intérêt général et solidaire, en envisageant même de faire déborder les aides à la gestion de l'eau sur les communes voisines. M. Bechade évoque les citernages ayant eu lieu sur Compreignac – Saint Sylvestre.

M. Maurice parle des arrêtés incendie et sécheresse que l'on a du mal à trouver. Il évoque la possibilité d'utiliser une signalétique à base de smileys afin d'aider les usagers à se positionner. Il demande si le Smabga serait pertinent dans la

diffusion des smileys. Mme Petit affirme que les smileys doivent être mis en place par les communes car ce sont elles qui en ont la compétence, l'affichage des arrêtés étant obligatoire.

6. Questions diverses

Le premier point abordé est la gestion foncière. Le sujet ayant déjà été évoqué lors d'un précédent comité, seules les dates de nos futures manifestations sur le sujet sont rappelées. M. Fioux rappelle que la politique du Syndicat serait à redéfinir en fonction de ce projet. Il pense pertinent de s'impliquer dans la gestion foncière et ne pas tout laisser au Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle Aquiataine. La deuxième date se situant sur Lathus, la possibilité de covoiturer est proposée et à organiser.

Le deuxième point abordé est l'application Suricate. Cette application Sport Nature a été mise en place afin que les usagers puissent faire remonter des problématiques de terrain (embâcles, arbres sur le chemin, trou dans la route…). Proposée par Mme Paillet, le contact est établi et la question de s'inscrire en tant qu'administrateur (et donc éventuel acteur sur le terrain) est évoquée. M. Fioux interroge les délégués présents pour savoir s'ils connaissent cette application, seule Mme Petit se manifeste. Mme Momaud parle de l'application Panneau pocket comme une autre solution. Mme Brunier, quant à elle, évoque l'application Sentinelle de la nature, proposée par France Nature Environnement.

M. Maurice informe d'un vol de 30 m3 d'eau soulevant une problématique de risque de guerre de l'eau.

Le Comité se termine à 19h38.